

Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/076

Nomenclature préfecture :
Service :
Objet :

1.4 Autres contrats
Direction administrative Sport et Culture
Convention de labellisation Base VTT de randonnée

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr) Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Certifié exécutoire le :

13 MAI 2024

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine s'est engagée dans une démarche visant à obtenir le label « Base VTT de randonnée », marque déposée à l'institut national de la propriété industrielle par la fédération française de cyclotourisme afin de favoriser et développer la pratique du VTT de randonnée sur son territoire,

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine répond au cahier des charges défini par la Fédération Française de cyclotourisme lui permettant d'obtenir le label,

CONSIDERANT la nécessité de conclure une convention de labellisation fixant les conditions et modalités d'utilisation du label « Base VTT de randonnée »,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER la convention de labellisation « Base VTT de randonnée » avec la Fédération Française de cyclotourisme, l'Office National des Forêts, l'Amicale Cyclo Sénart et le Comité Départemental de Cyclotourisme de l'Essonne, structures partenaires de la Communauté d'Agglomération.

ARTICLE 2 : La convention est conclue pour une durée de 3 ans et s'achèvera le 31 décembre 2025. Elle est renouvelable ensuite, par tacite reconduction, par période de trois ans.

ARTICLE 3 : La Communauté d'Agglomération règlera chaque année, à la Fédération, les frais de participation au label, soit 850,00 € HT pour la première année correspondant au droit d'entrée au label, puis 650,00 € HT pour les années suivantes.

ARTICLE 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

ARTICLE 5 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le **06 MAI 2024**

François Duovray



François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val de Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Convention de labellisation Base VTT de randonnée

Date de transmission de l'acte : 07/05/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 07/05/2024

Numéro de l'acte : DP2024-076 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240506-DP2024-076-AU

Date de décision : 06/05/2024

Acte transmis par : Christine TAHON

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats